



Commune de MONTJAVOULT

Canton de Chaumont en Vexin

ARRETE COMMUNAL DU MAIRE SECURITE PUBLIQUE

RESTRICTION DE CIRCULATION POUR TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE

Toutes les rues de la commune

Du 17 mai au 31 juillet 2018

Nous Maire de la commune de Montjavoult

En raison des travaux de déploiement de la Fibre Optique dans la commune

Suite à la demande de la société AXIONE, chargée des travaux d'ouverture de chambres FT sur les trottoirs et chaussées dans le cadre – études et relevés infrastructure aérienne et souterraine

Vu le code des Collectivités Locales

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars modifiée et complétée par la loi n°82-683 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Arrêtons

Article 1^{er} : la circulation sera restreinte du 17 mai au 31 juillet 2018 dans toutes les rues de la commune

Article 2 : il sera interdit de stationner dans la zone des travaux qui seront correctement matérialisés par l'entreprise chargée des travaux

Article 3 : la mairie se décharge de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident

Article 4 : M. le maire de Montjavoult, M. le directeur départemental de l'équipement de l'Oise, M. l'Officier de gendarmerie de Chaumont en Vexin, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montjavoult,

Le 14 mai 2018

Le maire, Pierre CORADE



Le Maire
Pierre CORADE

MAIRIE

15, rue de la Mairie - 60240 Montjavoult - Tél./Fax 03 44 49 92 59 - E-mail : mairiedemontjavoult@wanadoo.fr